



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E70898

VALABLE JUSQU'AU 13/10/2024

ÉDITÉ LE 24/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/1992

Forme juridique : SARL

Capital : 150 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE

Siret : 388 831 315 00022

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 81 02359

Assurance Responsabilité Travaux :

AUXILIAIRE 320 - 180040

Assurance Responsabilité Civile :

AUXILIAIRE 320 - 180040

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2023

Raison sociale : SARL CONSTRUCTIC BOIS

177, RUE DE L'ABERGEMENT
ZA DE BRESSON
38660 LE TOUVET

Téléphone : 04 76 08 55 06

Portable : 0689842027

Site Internet : www.constructic-bois38.fr

E-mail : constructic.bois@orange.fr

Responsabilité légale :

BELIARD CLAUDE GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Fax : 04 76 08 55 09

Effectif moyen : 13

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2313	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité supérieure) Mention RGE	23/09/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE
8, RUE ETIENNE FOREST
B.P. 298
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.